De L. G. Brown, écuyer, et autres, du comté de Beauharnois; demandant que la cour de circuit du dit comté se tienne dans la paroisse de St. Clément de Beauharnois, au lieu de se tenir à Ste. Martine. Du révérend P. Boucher et autres, des paroisses

de Ste. Anne et Cap Chat; demandant une allocation

pour ouvrir un chemin entre Cap Chat et Matane.

De F. X. Poulin, écuyer, M. D., et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski; demandant la révocation de la loi d'éducation actuelle du Bas-

De Joseph Morency et autres, pilotes pour le port de Québec; demandant un acte d'incorporation avec certaines dispositions pour mieux les protéger dans l'exercice de leur profession.

De C. H. Lassiseraye, de Montréal; exposant qu'il s'est livré depuis plusieurs années à l'éducation de la jeunesse, et demandant une allocation pour le mettre en état de continuer ses travaux.

Du révérendissime l'évêque catholique romain de Montréal, et autres, la congrégation de l'église de St. Patrice, dans la cité de Montréal; demandant une allocation pour achever l'asile des orphelins et des émigrés pauvres dans la dite cité.

De John Rolph, écuyer, et autres, licenciés en médecine; demandant un acte d'incorporation comme école de médecine de Toronto.

De la compagnie du havre et du chemin de ser de Woodstock et du Lac Erié; demandant l'extension et la modification de sa charte.

De la compagnie du havre et du quai de Port Hope; demandant la passation d'un acte pour augmenter son

De Joseph Painchaud, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de Québec; demandant un certain amendement à l'acte pour régler l'étude et la pratique de la médecine dans le Bas-Canada.

De Baptiste Tremblay et autres, de St. Louis de l'Isle aux Condres, comté de Saguenay; demandant une allocation pour améliorer la dite isle en asséchant les marais.

De Louis Harvey, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de l'Isle aux Coudres, comté de Saguenay; demandant une allocation pour construire un pont sur la dite isle.

Ordonné, Que la pétition de John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. McFarland,

Ordonné, Que les règles de cette Chambre, telles que revisées durant la dernière session, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette

> Ordonné, Que la pétition de Joseph Bruneau et autres, miliciens, du Bas-Canada, et la pétition de Peter Paterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable procureur-général Bald-win, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que demain, étant la fête de l'Ascension, et une sète reconnue par la loi, cette Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, elle s'ajourne à vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour et avis de motions, pour demain, soient remis à vendredi pro-

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte, intitulé: " Acte pour autoriser la formation " de compagnies à fonds social, pour la cons-" truction de chemins et autres travaux dans le " Haut-Canada," et pour en étendre les dispo-

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze de juin prochain.

Sur motion de M. Smith, de Durham, secondé par M. Richards,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Régistrateurs Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant du Houtde faire mettre devant cette Chambre, un tableau Canada. indiquant les honoraires des différents régistrateurs dans le Haut-Canada, pendant l'année dernière, et indiquant, en autant que cela peut se faire, les différentes sources de ces honoraires, la date de la nomination des régistrateurs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Meyers, secondé par M. McConnell,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Coupe du bois Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de construction de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant sur les réservos de Chambre, un compte détaillé du mantent du clergé. cette Chambre, un compte détaillé du montant des deniers perçus pour la coupe du bois de construction ou autres, sur les terres de la couronne ou des réserves du clergé, et sur chacune d'elles, dans le comté de Peterborough, dans les années de 1849, 1850 et 1851, et chacune d'elle, et la description du bois de construction ou autre bois coupé, et s'il a été coupé en vertu d'une licence ou autrement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par l'honorable M. Boulton,

Résolu, Que mercredi prochain, cette Chambre se Réciprosité. formera en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes proposées pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada:

1. Que cette Chambre, tout en renouvelant l'assurance de son attachement à la personne et au Gouvernement de Sa Majesté, prend la liberté d'exprimer son plus vif désir de contribuer à Pheureuse opération de toute politique commerciale qui a dejà été, ou pourrait être adoptée par le Parlement Impérial, dans l'intérêt général de l'empire.

2. Que forte de ce sentiment, cette Chambre prend la liberté d'exposer, que depuis les changements opéres dans la politique coloniale de la Grande-Bretagne en 1845, les producteurs du Canada, (qui forment les dix-neuf vingtiemes de la population,) ainsi que ceux qui sont engagés dans le commerce ou les manufactures, ont été exposés à subir des pertes graves, si l'on compare les intérêts analogues de l'autre côté de la ligne frontière qui divise cette province des Etats-Unis, attendu que, d'après les lois commerciales existantes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, leur sort a toujours été de recevoir les prix les moins élevés, sans pouvoir jamais réussir à obtenir les prix les plus forts,—car, chaque fois que les prix du marché dans ces divers pays, sont

règles de la chambre.

Pétition de J.

G. Bowes et

autres, ren-

voyée à un comité.

Impression do

pétitions.

Ajournement.

Ordres du jour €t avis de motions remis.

Bill relatif aux compagnies & funds social.